Université du Québec à Montréal
Département de Science politique

Session : Automne 2022
Jeudi de 9h30 à 12h30, local R-M160

Pol 4060-40: Comportements et opinion publique

Professeure : Allison Harell
Disponibilité : par rendez-vous

Bureau : R-3215
Courriel : harell.allison@uqam.ca

Description du cours

Attitudes et comportements: conditions de formation, relations et intégration dans la culture politique. Étude de cas des comportements collectifs: groupes, partis, syndicats. La formation de l'opinion publique: information, publicité, propagande. Rôle des médias dans la formation de l'opinion publique; étude de cas s'y rapportant.

Ouvrages

Tous les textes pour ce cours sont disponibles en ligne via le site de la bibliothèque de l'UQAM, soit en format d'article ou livre numérique. Veuillez noter que certains textes sont disponibles seulement aux abonnés des revues. Dans ces cas, si vous n'êtes pas sur campus, vous devrez connecter via le site web de la bibliothèque de l'UQAM en entrant votre code MS et mots de passe. Vous pouvez aussi accéder ces ressources par proxy (https://www.bibliotheques.uqam.ca/acceder-aux-ressources).

Politique à l'égard des retards

La pénalité pour les travaux remis en retard équivaut à une note par jour de retard (y compris les jours de fin de semaine). C'est-à-dire à travail évalué avec un B+ devient un B avec un jour de retard, un B- après deux jours, etc.

Les examens se font en classe, donc votre disponibilité le jour de l'examen est obligatoire. En cas d'absence motivée (e.g. maladie, accident, décès), il faut absolument me contacter dès que possible pour fixer une date de reprise. Toute absence non motivée mène automatiquement à l'obtention d'une note de 0 pour l'examen.

Contexte sanitaire

Le port de masque en salle de classe est ***fortement recommandé***. Je comprends très bien que le contexte de la pandémie crée des inégalités et des circonstances difficiles pour la poursuite des études. Si vous avez des urgences liées à la garde des enfants, les quarantaines, etc., je vous invite de communiquer avec moi, pour que nous puissions trouver des solutions ensembles.

Communications

Pour me rejoindre, je vous suggère d'utiliser mon courriel uqam (harell.allison@uqam.ca) ou avec message directe sur moodle. Je réponds généralement entre 8h et 16h lundi à vendredi. Il peut me prendre de 24 à 48 heures pour vous répondre. Je suis toujours disponible pour prendre un RDV en personne ou par zoom.

Évaluations

60% **Travail de recherche :** Le travail de recherche devrait explorer un des thèmes suivants : le choix de vote, la participation politique, ou la formation de l'opinion. Le travail doit 1) poser une question de recherche claire, 2) situer la question de recherche dans la littérature pertinente, et 3) analyser la question à la lumière de deux entretiens faits par l'étudiante, étudiant. Le travail est divisé en étape :

10% **Question de recherche et guide d'entretien (6 octobre)** : Vous devez préparer une question de recherche claire avec un guide d'entretien. La question et le guide (qui contient entre 10 à 15 questions) sont à rendre en classe (version papier).

20% **Révision de question de recherche et guide d'entretien + Enregistrement de deux entretiens (10 novembre)** : Vous devrez déposer une révision de votre question de recherche et guide d'entretien, et mener deux entretiens avec les personnes dans votre entourage (ami.e.s, collègues de cours, familles, etc.) Vous pouvez enregistrer l'entretien avec un cellulaire, par zoom, ou toute autre méthode que vous voulez. Vous devrez déposer la version révisée en classe avec la copie originale annotée *et* les enregistrements à la professeure dans un fichier en ligne (détails distribués en classe). Vous serez évalué sur la qualité de la révision (10 points) et le dépôt des deux enregistrements (10 points).

30% **Travail écrit (16 décembre avant 16h):** Le travail écrit devrait être de 10 à 12 pages interligne double (Times New Roman, taille 12, marges 2.54 cm) incluant la page de présentation et la bibliographie. Veuillez numéroter les pages. Le travail devrait situer la question de recherche dans la littérature scientifique avec *au moins* 6 sources scientifiques et mobiliser le contenu des entretiens.

40% **Examen de mi-session (maison)**: L'examen aura lieu le **24 novembre** et couvrira la matière du cours. Vous avez **2.5 heures** pour compléter l'examen. L'examen est à livre ouvert. Il faut étudier la totalité du matériel (diaporamas, lectures obligatoires, discussion en séance) pour réussir l'examen. Notez que l'examen aura lieu sur moodle et vous pouvez le faire chez vous. Vous pouvez le prendre entre 9h et 13h, mais dès que vous commencez, vous n'avez que 2h30 pour le finir.

8 sept. Introduction et systèmes électoraux

Harell, Allison. (2012). L'administration de la démocratie représentative. Pierre Tremblay (dir.), *L'administration contemporaine de l'État: une perspective canadienne et québécoise*, Montréal: Les Presses de l'Université du Québec. pp. 333-350. (Version disponible sur moodle).

15 sept. Approches classiques

Mayer Nonna. (2007). Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral, *Pouvoirs* 1(120) :17-27.

Nadeau, Richard et Éric Bélanger. (2013). Un modèle général d'explication du vote des québécois. Dans Bastien, Frédérick, Éric Bélanger et François Gélineau (dir.) *Les québécois aux urnes: Les parties, les médias et les citoyens en campagne.* Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 191-207.

22 sept. La socialisation politique

Douillet, A. (2017). *Sociologie politique: Comportements, acteurs, organisations* (Ch. 2, pp. 39-60). Paris: Armand Colin.

Duguay, P., & Harell, A. (2018). La communication interpersonnelle et la socialisation politique : De l'École de Columbia à l'ère Facebook. Dans *Histoires de communication politique : Pratiques et état des savoirs*, sous la direction d'Anne-Marie Gingras, 1st ed., Presses de l'Université du Québec, pp. 259–280. www.jstor.org/stable/j.ctv10qqxnj.18

29 sept. Sophistication politique I

Zaller, J. (2001). Repenser l'opinion : Extrait de *The Nature and Origins of Mass Opinion*, New York, Cambridge University Press, 1992, p. 91-96 ». *Hermès*, 31: 223-232. https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/7293436491

Tiberj, V. (2004). Compétence et repérage politiques en France et aux États-Unis : une contribution au modèle de « l'électeur raisonnant ». *Revue française de science politique*, 54, 261-287. https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/rfsp.542.0261

6 oct. Sophistication politique II

Bourdieu, P. (1973). L'opinion publique n'existe pas. Les Temps modernes, pp. 1292-1309. (Disponible sur moodle).

Page, B. & Shapiro, R. (2001). Le public rationnel et la démocratie : Extrait de *Reconsidering the Democratic Public,* sous la direction de George Marcus et Russel Hanson, Pennsylvania State University Press, 1993, p. 35-64. *Hermès,* 31: 93-123.

13 oct. Participation politique

Douillet, A. (2017). *Sociologie politique: Comportements, acteurs, organisations* (Ch 1, pp. 15-38 et Ch. 3 61-91). Paris: Armand Colin.

20 oct. Partis politiques et mouvements sociaux

Dufour, Pascale et Christophe Traisnel. (2009). Les frontières des mouvements sociaux, ou quand les partis politiques s'en mêlent. Le cas du souverainisme du Québec. *Politique et société*, 28(1): 37-62. http://erudit.org/revue/ps/2009/v28/n1/001724ar.pdf

Bélanger, É. & Mahéo, V.-A. (2020). Le Parti québécois dans le nouveau système multipartite : évolution des appuis générationnels au PQ de 2007 à 2018. *Politique et Sociétés*, *39*(3), 19–55. https://doi.org/10.7202/1072084ar

27 oct. Semaine de lecture

3 nov. Mobilisation à l'ère numérique

Baygert, N. (2014). L'activisme numérique au regard du consumérisme politique : Pirates et *Tea Partiers* sous la loupe. *Participations*, 8, 75-95. https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/parti.008.0075

Granjon, F. (2018). Mouvements sociaux, espaces publics et usages d'internet. *Pouvoirs*, 164, 31-47. https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/pouv.164.0031

10 nov. Médias et campagne électorale

Marcotte, P., & Bastien, F. (2012). L'influence du mode de financement des médias audiovisuels sur le cadrage des campagnes: Le cas des élections canadiennes de 2005–2006 et 2008. *Canadian Journal of Political Science, 45*(2), 313-336. doi:10.1017/S0008423912000340

Sullivan, K. V. & Bélanger, P. C. (2016). La cyberdémocratie québécoise : *Twitter bashing*, #VoteCampus et *selfies*. *Politique et Sociétés*, 35(2-3), 239–258. https://doi.org/10.7202/1037017ar

17 nov. Campagne électorale et genre

Trimble, L., Treiberg, N. & Girard, S. (2010). Kim-Speak : l'effet du genre dans la médiatisation de Kim Campbell durant la campagne pour l'élection nationale canadienne de 1993. *Recherches féministes*, *23*(1), 29–52. https://doi.org/10.7202/044421ar

Gingras, Anne-Marie et Chantal Maillé (2018). Les représentations médiatiques des femmes politiques canadiennes et américaines : bilan critique de la recherche 1980-2016 dans Anne-Marie Gingras, Histoires de communication politique. Pratiques et état des savoirs, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 323- 342

24 nov. Examen

1 déc. Délibération et représentation

Fishkin, J. S., & Reynie, D. (2001). Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal : extrait de citizen competence and democratic institutions, sous la direction de Stephen Elkin et de Karol Edward Soltan, Pennsylvania State University Press, 1999, chapitre xii, p. 279-290. *Hermès*, 31(31), 207–207 https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/7378878951

Van Haute, E., & Depauw, S. (2009). Les préférences des citoyens en termes de représentation politique. *Les voix du peuple. Le comportement électoral au scrutin du*, *10*, 177-198. https://dipot.ulb.ac.be/dspace/bitstream/2013/78484/1/CHAPITREXVOIXDUPEUPLE.pdf

8 déc. Polarisation politique I

Ivaldi, G. (2018) Populisme et choix électoral : Analyse des effets des attitudes populistes sur l'orientation du vote. *Revue française de science politique*, 68(5): 847–72.

Rolland-Diamond, C. (2020). Le racisme antinoir aux États-Unis, d'Obama à Trump. *Communications*, *107*(2), 131-145.

15 déc. Polarisation politique II

Dauphin, F. (2019). Les fake news au prisme des théories sur les rumeurs et la propagande. *Études de communication. langages, information, médiations*, (53), 15-32.

Figeac, J., Salord, T., Cabanac, G., Fraisier, O., Ratinaud, P., Seffusatti, F. & Smyrnaios, N. (2019). Facebook favorise-t-il la désinformation et la polarisation idéologique des opinions ? *Questions de communication*, 36 : 167-187. https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.4000/questionsdecommunication.21149

CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES ET DE MONITORAT POUR LES ÉTUDIANT.E.S EN SCIENCE POLITIQUE

Local R-3485

LUNDI AU JEUDI:
AU LOCAL DE 11H À 16H
SUR ZOOM DE 11H À 12H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

a) le nombre et les échéances des évaluations;
b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.
Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12e ou 13e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.
À noter que cela ne s'applique pas aux 2e et 3e cycles.
http://www.evaluation.uqam.ca

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.
Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.
Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP…
…Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
…Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
…Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
…Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.
Passez-vous voir au W-2520!
Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : https://cdp-fspd.uqam.ca/
Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca
Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.**

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique no42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
Par téléphone : 514 987-3148
Courriel : situation.handicap@uqam.ca
En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?
C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
    - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
    - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée
1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel Infractions. C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique (liste des RDIA).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens, secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.